



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

Zusammen leben, Zusammenleben gestalten :

**Document-cadre pour l'élaboration
du cours « Vie et société »**

23 mars 2015

Zusammen leben, Zusammenleben gestalten :

Document-cadre pour l'élaboration du cours « Vie et société »

L'introduction d'un cours commun d'éducation aux valeurs est prévue dans le programme gouvernemental de la législature 2013-2018. Elle est consignée dans une convention entre l'État luxembourgeois et l'Église catholique, signée le 26 janvier 2015.

Le nouveau cours, provisoirement intitulé « Vie et société », remplacera l'instruction religieuse et la formation morale et sociale dans toutes les classes de l'enseignement fondamental et secondaire.

Le 23 mars 2015, le ministère a publié un document-cadre pour l'élaboration du nouveau cours « Vie et société ».

Le document décrit le contexte, les objectifs politiques, les grandes orientations et les principes fondamentaux du nouveau cours. Il servira de référence aux groupes de travail en charge d'élaborer les programmes.

1. UN CADRE ÉLABORÉ DANS LA CONCERTATION

Les travaux de préparation du cours « Vie et société » ont commencé en février 2014. Dès le début, des concertations ont eu lieu avec toutes les parties intéressées : archevêché, Association luxembourgeoise des enseignants d'éducation religieuse et morale dans l'enseignement fondamental, Association luxembourgeoise des professeurs d'éthiques, les commissions nationales des programmes respectivement de l'instruction religieuse et de la formation morale et sociale, « Fir de Choix ».

À la demande du ministère, quatre groupes de travail (respectivement pour l'instruction religieuse et la formation morale et sociale, à l'enseignement fondamental et à l'enseignement secondaire) ont analysé les concepts et programmes de cours en place dans d'autres pays : Québec, Suisse romande, canton de Zurich, *Länder* de Brandebourg et de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Les groupes ont rendu leurs avis en juillet (groupes de travail « instruction religieuse » et « formation morale et sociale » de l'enseignement secondaire) et en novembre 2014 (groupe de travail « instruction religieuse » de l'enseignement fondamental). Pour la formation morale et sociale, un document de réflexion avait déjà été remis dans le cadre d'un projet antérieur).

Sur la base des avis reçus, le ministère a rédigé le document-cadre.

L'ensemble des travaux ont été accompagnés de deux experts externes, le Prof. Dr. Daniel Bogner (Universität Freiburg i. Ue.) et le Dr. Joachim Kalcher (Lehrerseminar Köln).

2. LES GRANDS PRINCIPES DU DOCUMENT-CADRE

2.1. Le contexte : neutralité de l'école et diversité croissante des élèves

Deux raisons président au choix de remplacer l'instruction religieuse et la formation morale et sociale par un nouveau cours commun:

- L'offre d'un cours d'instruction religieuse est en contradiction avec l'obligation de neutralité confessionnelle et philosophique de l'école publique.
- Dans le système actuel, les élèves d'une même classe sont séparés au moment de suivre le cours respectivement de religion ou de formation morale et sociale. Or, face à la diversité croissante de la population scolaire, il est indispensable de réunir les élèves dans la discussion sur les grandes questions de la vie et de la société et de leur offrir une éducation commune, fondée sur les valeurs indispensables pour construire le vivre-ensemble.

2.2. Une approche didactique innovante, résolument centrée sur l'élève

Le cours « Vie et société » ne reprendra pas simplement les contenus essentiels des deux cours qu'il remplace. Il se fondera sur une approche innovante qui place l'élève au centre (voir point 2.3.2) et qui fait du Luxembourg un pionnier dans le domaine.

Le but du cours n'est pas de faire prévaloir une sorte de consensus de convictions ou d'opinions, mais d'amener les jeunes à prendre connaissance de la pluralité des valeurs, cultures, courants philosophiques et religions pour appréhender le monde dans lequel ils vivent et construire leur propre choix de vie.

2.3. Les 3 volets du cours

Le nouveau cours s'articule autour de 3 volets-clé :

2.3.2. Apprendre la pratique philosophique

Le cours vise à développer la pensée réflexive, autonome et critique de l'élève à partir de discussions et d'échanges en classe. Il prendra comme point de départ les questionnements, réflexions et expériences de l'élève par rapport à l'environnement dans lequel celui-ci évolue quotidiennement.

Le cours amènera l'élève à écouter les opinions des autres, à se confronter à d'autres modes de vie que le sien, à explorer différentes voies pour construire ses propres schémas de pensée. Il contribuera ainsi à développer les compétences communicatives et sociales nécessaires pour permettre aux jeunes de devenir des citoyens autonomes et responsables, acteurs de leur propre vie.

2.3.2. Explorer les grandes questions de la vie et de la société

Le cours amènera progressivement les enfants et les jeunes à confronter leur vécu et leur quête de sens avec les grandes questions de l'humanité et de la société. En abordant les réponses qu'y donnent les différents courants philosophiques et éthiques tout comme les grandes traditions religieuses et culturelles, il proposera aux jeunes des pistes de réflexion pour se construire leurs propres points de repères, dans le respect de ceux des autres et en exerçant leur esprit critique.

2.3.2. Promouvoir l'ouverture et la tolérance dans une société multiculturelle

La diversité de notre population scolaire s'accroît à un rythme accéléré, et avec elle la diversité des convictions religieuses et philosophiques dans les classes. Il relève de la mission éducative de l'école d'offrir un espace de dialogue et d'entente sur « le commun » et les valeurs indispensables pour le vivre-ensemble et la cohésion sociale.

- *Comprendre la pluralité des cultures et religions*

Parce que les préjugés et l'intolérance se nourrissent essentiellement de l'ignorance, le cours vise à transmettre des connaissances sur les éléments de culture (religieuse et non religieuse) indispensables à la compréhension de notre monde contemporain. Ainsi le cours amènera l'élève à prendre connaissance et à comprendre les traditions et rites qui marquent notre culture, mais également les cultures d'origine des élèves.

Le cours visera notamment à rendre l'élève capable de déchiffrer le langage figuré dont font usage les textes et symboles religieux. C'est en effet très souvent l'incapacité de comprendre les nuances de signification que peut avoir un énoncé au-delà du sens propre qui ouvre la voie à toutes sortes de positions dogmatiques et radicales.

- *Promouvoir une tolérance fondée sur la connaissance*

Fondé sur une connaissance réciproque des cultures et religions, l'échange sur les valeurs et convictions véhiculées par celles-ci contribuera à promouvoir la tolérance et l'ouverture face à la diversité des convictions personnelles et choix de vie, valeurs citoyennes indispensables au vivre-ensemble dans notre société multiculturelle.

2.4. Neutralité de l'école et neutralité des enseignants

La neutralité de l'école ne dispense pas celle-ci de lutter contre toutes formes de positions radicales ou discriminatoires. La mission éducative de l'école se fonde obligatoirement sur le respect des valeurs éthiques telles que définies dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le rôle de l'enseignant est d'encadrer la discussion, d'encourager le questionnement et de susciter la réflexion. Il doit veiller à ce que les élèves échangent leurs opinions sur un pied d'égalité et à n'émettre aucun jugement de valeur sur les convictions exprimées, pour autant que celles-ci soient conformes aux droits de l'homme.

3. LES TRAVAUX À VENIR

À partir de fin mars et sur la base du document-cadre, les groupes de travail élaborent le concept didactique et les programmes du cours « Vie et société ». L'encadrement et le conseil scientifique sont assurés par le Prof. Oelkers de l'Université de Zurich (*Institut für Erziehungswissenschaften*) et une équipe d'experts de la *Pädagogische Hochschule Zürich*. Une première séance de travail est fixée au 24 mars.